

Direction départementale des territoires

Metz, le

1'4 AOUT 2024

Le préfet de la Moselle

à

Service aménagement biodiversité eau Unité police de l'eau Affaire suivie par : Laurent Staab Tél. : 03 87 34 34 30

E-mail: laurent.staab@moselle.gouv.fr

Monsieur le maire de Boustroff 9 rue des Roses 57380 Boustroff

<u>Objet</u>: Votre dossier de déclaration loi sur l'eau relatif aux travaux sur le cours d'eau de la commune de Boustroff

Vous avez déposé le 7 août dernier un dossier de déclaration loi sur l'eau concernant les travaux de désenvasement du cours d'eau de Boustroff. Après instruction par la direction départementale des territoires (DDT), vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration que j'ai signé, autorisant le démarrage des travaux.

Je vous remercie pour votre implication personnelle dans la réalisation de ces travaux conformément aux engagements pris sur le terrain les 6 et 19 juin derniers. Ils permettront d'améliorer significativement les conditions de travail de monsieur Piffert avec une exploitation de ses surfaces en herbe dans de meilleures conditions.

Au-delà de ces travaux, la mise en conformité de l'assainissement de votre commune constitue une deuxième phase indispensable. Celle-ci est une priorité absolue et je compte sur votre engagement auprès de l'intercommunalité compétente pour mettre en œuvre au plus vite les travaux nécessaires. La DDT se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Enfin, la renaturation du cours d'eau portée par l'EPAGE des Eaux Vives des Trois Nied interviendra en troisième phase afin de restaurer complètement les fonctionnalités du cours d'eau, et ainsi solutionner durablement les désordres hydrauliques qui pénalisent gravement ses riverains.

Bien condialement,

Pour le préfet, le secrétaire général

Richard Smith